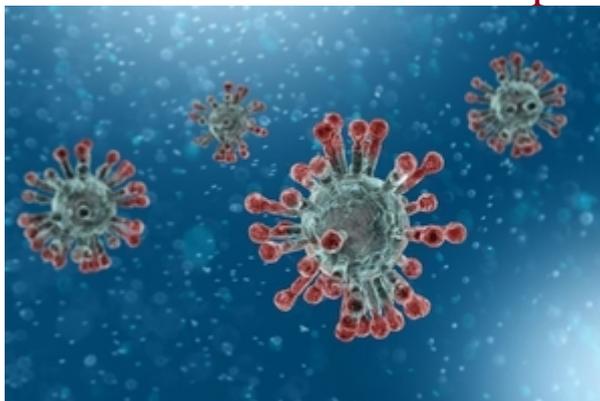


## Un comité ministériel retarde des essais sur un médicament prometteur



Article rédigé par *20 Minutes*, le 14 février 2021

Source [20 Minutes] Un comité ministériel refuse à l'Institut Pasteur de Lille le droit d'accélérer les recherches sur un traitement anti-Covid qui a fait ses preuves in vitro.

- L'Institut Pasteur de Lille avait annoncé, en octobre, avoir peut-être trouvé un médicament anti-Covid.
- Restait à effectuer les essais cliniques pour lever les incertitudes car ce médicament avait déjà une autorisation de mise sur le marché dans une autre indication.
- Un comité du ministère de la Santé a décidé, mardi, de refuser la demande d'accélération des essais cliniques pour cette molécule prometteuse.

Un blocage incompréhensible. En octobre, l'Institut Pasteur de Lille (IPL) annonçait avoir peut-être [trouvé un médicament anti-Covid](#). Restait à effectuer les essais cliniques pour lever les dernières incertitudes. Or, un comité du ministère de la Santé a décidé, mardi, de ralentir considérablement le processus d'homologation de ce médicament contre le Covid, [comme le révèle La Voix du Nord](#). Pourquoi ?

« Visiblement, ce comité ne comprend pas ce qu'est un repositionnement », regrette, dans le quotidien régional, Terence Beghyn, président d'Apteeus, une start-up qui collabore avec Pasteur sur ce projet. Ce comité, c'est [le Capnet](#), comité de pilotage national des essais thérapeutiques, une instance chargée de prioriser la recherche clinique autour du [Covid-19](#).

Et le Capnet vient de refuser d'accélérer les essais cliniques mis en place par Pasteur dès le mois d'octobre. A l'époque, l'Institut estimait qu'une molécule était prometteuse dans la lutte contre le coronavirus. Il s'agissait d'un [vieil anti-infectieux](#) qui avait montré son efficacité lors des différents tests in vitro « pour inhiber la réplication du virus », mentionne Pasteur dans un communiqué.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)

14/02/2021 07:00